

Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 47

22 novembre 1972

RAPPORT DU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Au cours de sa première année complète d'activité, le Centre de recherches pour le Développement international (CRDI) a contribué à faire démarrer 32 projets qui absorberont entre eux 3.6 millions de dollars en fonds canadiens. C'est ce que nous apprend le Rapport annuel du CRDI pour 1971-72, publié le 31 octobre.

Le Rapport précise que l'Afrique et l'Amérique latine ont ensemble mobilisé 45 pour cent de ces fonds destinés à la recherche, alors qu'une autre tranche de 26 pour cent sert présentement à la réalisation de projets aux Antilles et en Asie. Le solde a été en majeure partie attribué soit à des projets s'appliquant à l'échelon mondial, soit encore à un programme de bourses d'études visant à accroître chez les Canadiens le nombre des spécialistes des problèmes de développement.

Lorsqu'en 1970, il a été constitué en société publique en vertu d'une loi du Parlement du Canada,

SOMMAIRE

Rapport du Centre de recherches pour le Développement international.....	1
Mesures sur la navigation dans l'Arctique	2
Pour combattre la piraterie aérienne	2
Comment obtenir du boeuf tendre	3
Commande du Venezuela à la Monnaie	4
Timbre commémoratif de Krieghoff	4
Les arts du spectacle au Canada	5
Rapport de la CMI sur la pollution transfrontière	6
Service d'autobus privé à Regina	6
Le travail d'été et les étudiants indiens	7
Football - Hockey	8

le Centre s'est vu attribuer comme principal objectif "l'application et l'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social" des régions du monde qui sont en voie de développement.

Le Rapport dit que le processus de "mise au point de ses opérations" est sur le point de se terminer. Il expose en détail les travaux et les plans des quatre divisions que compte maintenant le Centre, soit les Divisions des Sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; des Sciences de l'information; des Sciences de la population et de la santé; et des Sciences sociales et Ressources humaines.

Le programme agricole, qui en 1971-1972 a accaparé 44 pour cent des fonds affectés aux projets approuvés, a concentré son activité dans les régions tropicales semi-désertiques de l'Amérique latine, des Antilles, de l'Asie et de l'Afrique, où subsistent bon nombre des populations rurales les plus déshéritées du monde. Le Centre subventionne des travaux de recherche portant sur des cultures propres à ces contrées, telles que celles du manioc, du triticales, du sorgho et du mil.

CONTRIBUTIONS DES CANADIENS

Le Rapport cite plusieurs exemples d'inventions ou de recherches attribuables à des Canadiens, lesquelles sont actuellement en train d'être adaptées aux conditions et aux besoins des pays en voie de développement. Citons un nouveau procédé de mouture des grains dont on fait actuellement l'expérience au Nigéria, une méthode simple de conservation des fruits et des poissons tropicaux par déshydratation osmotique actuellement mise à l'essai par des hommes d'affaires à Trinidad, et la possibilité d'adaptation à l'Afrique occidentale où la similie sert de vecteur à l'onchocercose (ou cécité des rivières), de travaux effectués à Terre-Neuve en vue de circon-

scrire la prolifération de cet insecte au moyen d'un ver parasite.

Cependant, ajoute le Rapport, l'accent a constamment porté sur l'importance pour les chargés de recherche dans les pays en voie de développement de prendre l'initiative de choisir et d'organiser les projets sur lesquels porteront leurs travaux, et sur l'importance de la formation de jeunes chercheurs au cours de la durée des projets. Il énumère un certain nombre de conférences et d'ateliers, à partir du travail d'un Asiatique de Singapour, technologiste en alimentation, à celui des spécialistes des sciences sociales de Nairobi, en Afrique orientale, que le CRDI a soutenus financièrement afin de faciliter à des chercheurs d'une région en particulier l'établissement et la réalisation de leurs propres priorités.

Afin de promouvoir l'objectif, défini dans la loi, d'aider les régions en voie de développement à se livrer à la recherche scientifique et à favoriser l'épanouissement des techniques innovatrices de leurs populations, le Centre s'est abstenu de confier à des experts canadiens quelque vaste programme d'aide technique, même s'il a assumé les dépenses d'une demi-douzaine de conseillers exerçant leur activité à l'étranger. Un petit nombre de membres de son personnel de cadre se sont plutôt déplacés ici et là dans le monde afin d'aider les bénéficiaires à formuler les détails techniques de leurs projets.

Un autre aspect caractéristique de la structure administrative, signalé dans le Rapport est la décentralisation du personnel spécialisé, depuis le bureau central d'Ottawa, auprès des universités et des institutions à travers le Canada et à l'étranger où il lui est possible de continuer à oeuvrer dans son domaine. De même, des bureaux régionaux sont en train d'être créés en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

Actuellement, le CRDI voit ses activités financées en totalité par le Gouvernement du Canada. Il soumet un rapport annuel au Parlement par l'entremise du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Son Conseil des Gouverneurs, dirigé par l'ancien premier ministre M. Lester B. Pearson, à titre de président, compte 21 membres, dont 10 Canadiens et six venant des pays en voie de développement. Le président du Centre de Recherches pour le Développement international est Monsieur W. David Hopper.

MESURES SUR LA NAVIGATION DANS L'ARCTIQUE

L'adoption de nouvelles mesures destinées à réduire les risques de pollution occasionnés par les navires évoluant dans les eaux arctiques canadiennes a été annoncée le mois dernier.

Les nouvelles mesures se présentent sous la forme du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires. Elles traitent de questions comme la classification, la construction et certification des navires, leur équipement de navi-

gation, les cartes et publications qu'ils doivent avoir à bord, les procédures de compte rendu, les certificats de prévention de la pollution, la mise en vigueur de mesures de prévention de la pollution, l'effectif et les qualifications du personnel de navigation et des opérateurs radio, les réserves réglementaires de carburant et d'eau.

Les règles concernant le déversement de déchets dans l'eau entrent en vigueur immédiatement et celles qui imposent des changements dans la construction ou l'armement des navires le seront à compter du 1er janvier.

Le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires sera appliqué conjointement avec l'Ordonnance sur les zones de contrôle de la sécurité de la navigation, publiée le 2 août 1972 et aux termes de laquelle les eaux arctiques canadiennes ont été divisées en 16 zones de contrôle de la sécurité, chacune étant classée selon l'importance des dangers que les glaces y représentent pour la navigation. Le contrôle de la navigation sera réalisé en limitant le nombre des zones dans lesquelles un navire peut se manifester, soit en interdisant formellement leur accès soit en subordonnant celui-ci au respect de périodes réglementaires. De telles mesures seraient conditionnées par l'état de la glace et les possibilités du navire.

Les zones de contrôle englobent toutes les eaux arctiques situées au nord du 60e parallèle de latitude nord, à l'est du 141e méridien de longitude ouest et à 100 milles des côtes canadiennes, sauf que dans la partie de la région située entre l'Arctique canadien et le Groenland, où le point milieu est à moins de 100 milles marins, la limite de 100 milles est remplacée par la ligne d'équidistance entre les deux côtes.

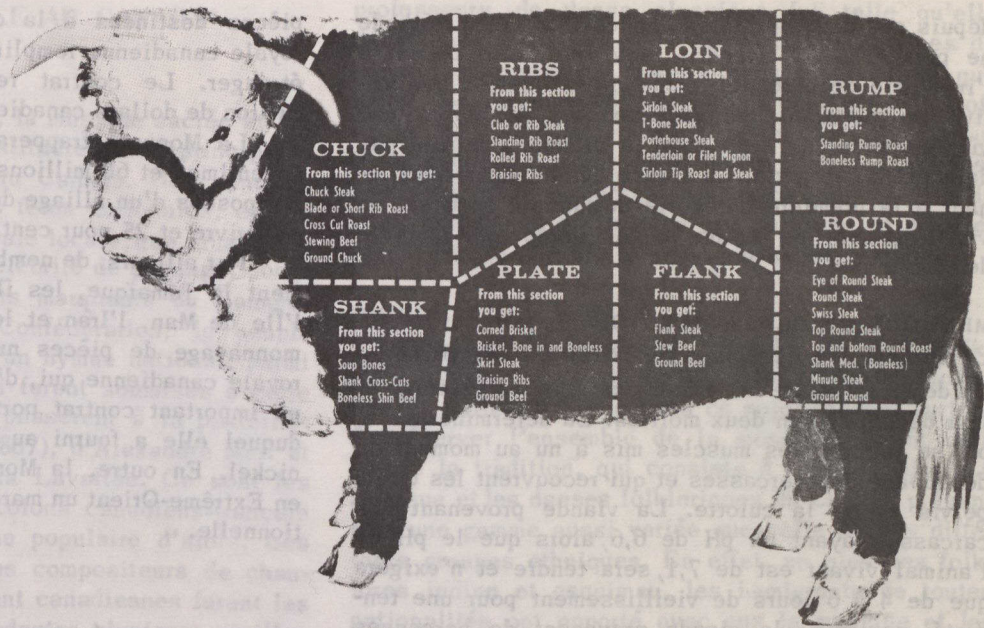
POUR COMBATTRE LA PIRATERIE AÉRIENNE

Le Canada a chargé ses diverses ambassades à l'étranger de persuader les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer les trois conventions sur la sécurité de l'aviation civile. Dans 61 pays, les ambassades canadiennes doivent faire des démarches auprès des ministères concernés pour indiquer que, selon le Canada, il importe que ces pays se portent signataires des conventions qui, à cet effet, ont été approuvées à Tokyo, La Haye et Montréal.

La Convention de Tokyo, signée le 14 septembre 1963, prévoit des dispositions relatives au retour des avions, de leurs passagers et cargaison en cas de piraterie aérienne. La Convention, signée à La Haye le 16 décembre 1970, fait obligation aux États contractants d'extrader les pirates aériens ou de les traduire en justice; et la Convention de Montréal, approuvée le 23 septembre 1971, oblige les États contractants à extrader ou traduire en justice les saboteurs d'avions ou de toute autre installation de l'aviation civile.

A ce jour, moins de 10 pays, dont les États-Unis et le Canada, ont ratifié ces trois conventions.

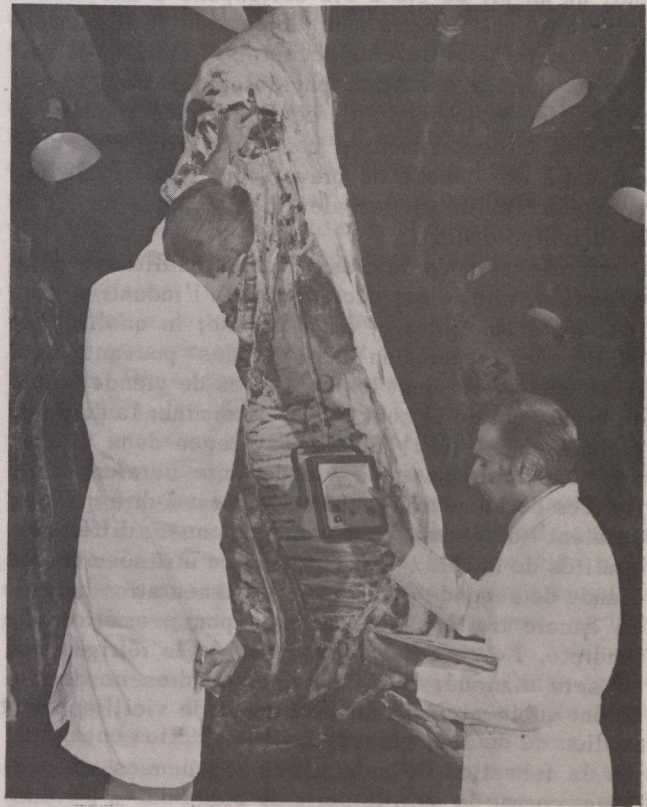
COMMENT
OBTENIR
DU
BOEUF
TENDRE



Qu'allez-vous manger ce soir, du steak ou du rôti de boeuf? Quelle que soit la viande que vous aurez choisie, ce qui importe avant tout c'est qu'elle ait bon goût et qu'elle soit tendre car parmi les caractéristiques permettant de juger de sa qualité, ces dernières sont certainement les plus importantes. Il ne suffit pas que le boeuf ait une couleur et une saveur appétissantes, sa dureté et la difficulté qu'il y a à le couper ou à le mâcher pouvant en effet le rendre pratiquement immangeable.

Même la viande de la meilleure qualité offerte aux consommateurs manque d'uniformité du fait que deux bouvillons provenant du même troupeau, élevés dans les mêmes conditions, abattus au même moment, ayant subi le même traitement après abattage, répondant aux mêmes normes de qualité et vieillis dans les mêmes conditions, peuvent varier considérablement sur le plan de la tendreté. Habituellement, on obtient une tendreté presque maximum en faisant vieillir la viande pendant 14 à 15 jours à des températures allant de 34 à 36 degrés Fahrenheit. Il n'a cependant pas été tenu compte des facteurs pouvant influencer la tendreté avant l'abattage pour établir ces conditions.

Au fil des années, le Conseil national de recherches du Canada a travaillé en étroite collaboration avec les compagnies de chemins de fer canadiens et les usines de préparation des viandes afin d'essayer d'améliorer les méthodes de stockage, de réfrigération et de transport pour aboutir à une qualité optimum. Dans le cadre d'un programme général de recherches sur les phénomènes biochimiques déterminant la tendreté de la viande, la section de technologie alimentaire de la Division de biologie du CNRC a pu établir que des variations du pH, c'est-à-dire de la teneur en acide des viandes de volailles immédiatement après l'abattage, avaient un effet marqué sur la tendreté. Ces observations ont d'ailleurs été con-



M. A.W. Khan (à droite) du Centre national de recherches classifie les carcasses de boeuf à l'aide du pH-mètre.

firmées par la suite avec la viande de boeuf. Des études complémentaires conduites dans les usines de Canada Packers, à Toronto, dans l'Ontario, et à Hull, dans le Québec, ainsi que dans les laboratoires du CNRC à Ottawa, ont conduit à la mise au point d'une méthode à la fois simple et peu coûteuse pour distinguer la viande tendre de la viande dure.

Selon le Dr A.W. Khan qui étudie ce problème

depuis ces deux dernières années, "si cette méthode ne permet pas d'attendrir la viande, elle permet à l'industrie de procéder à une classification qualitative en séparant les animaux qui donneront une viande tendre de ceux dont la viande n'entrera pas dans cette catégorie. La viande des animaux appartenant à la première catégorie demandera bien sûr un vieillissement de moins longue durée que dans le deuxième cas".

MÉTHODE DE CLASSIFICATION

La qualité des carcasses de boeuf est déterminée à l'aide du pH-mètre immédiatement après l'abattage et leur découpage en deux moitiés. La détermination du pH se fait sur les muscles mis à nu au moment du découpage des carcasses et qui recouvrent les os du pelvis et de la culotte. La viande provenant des carcasses ayant un pH de 6,6, alors que le pH de l'animal vivant est de 7,1, sera tendre et n'exigera que de 4 à 6 jours de vieillissement pour une tendreté maximum; la viande provenant de carcasses dont le pH est moins élevé sera moins tendre et l'on sait qu'un pH de 5,8 à 6,2 correspond à une viande très dure qui exigera une durée de vieillissement plus longue pour devenir acceptable. Bien qu'il soit prouvé que la condition physiologique de l'animal peut affecter la tendreté, cette méthode n'a été ni utilisée, ni expérimentée par l'industrie, pas plus qu'il n'a été déposé de brevet pour couvrir une découverte établissant la valeur des mesures du pH de la façon indiquée.

Cette méthode de classification qualitative et de sélection, si elle est acceptée dans l'industrie, contribuera à améliorer et à uniformiser la qualité, les usines de préparation des viandes pouvant ainsi distinguer rapidement les carcasses de viande tendre de celles qui ne le sont pas et déterminer la durée de vieillissement qu'il faudra envisager dans chaque cas. Les carcasses de viande dure seraient alors traitées de la manière habituelle, c'est-à-dire qu'elles seraient débitées pour confectionner différentes qualités de hachis ("hamburger") ou utilisées comme viande de seconde qualité pour l'alimentation animale ou encore traitées aux enzymes pour améliorer la tendreté. Le coût du stockage et de la réfrigération en sera diminué. Les carcasses tendres ne demanderont qu'un minimum de 4 à 6 jours de vieillissement au lieu de deux semaines. La putréfaction engendrée par la formation de substances visqueuses sera réduite, comme le sera la perte de poids due à l'évaporation allant de pair avec une durée de vieillissement plus longue.

COMMANDE DU VENEZUELA À LA MONNAIE

En vertu d'un contrat passé tout récemment, la Monnaie royale canadienne fournira à la Banque centrale du Venezuela 100 millions de pièces de monnaie. C'est la première grosse commande de

pièces destinées à la circulation que la Monnaie royale canadienne remplira pour le compte d'un pays étranger. Le contrat représente une valeur d'un million de dollars canadiens.

La Monnaie frappera 40 millions de pièces de 5 centimos et 60 millions de pièces de 10 centimos, composées d'un alliage de cupro-nickel (75 pour cent de cuivre et 25 pour cent de nickel).

Par ailleurs, de nombreux pays étrangers, notamment la Jamaïque, les îles Caïmans, les Bahamas, l'Île de Man, l'Iran et les Bermudes, ont confié le monnayage de pièces numismatiques à la Monnaie royale canadienne qui, d'autre part, vient d'exécuter un important contrat portant sur deux ans en vertu duquel elle a fourni au Brésil des flans de cupro-nickel. En outre, la Monnaie négocie présentement en Extrême-Orient un marché d'une importance exceptionnelle.

TIMBRE COMMÉMORATIF DE KRIEGHOFF

La forge, tableau de Cornelius Krieghoff, figurera sur le timbre de 8c. que les Postes canadiennes émettront le 29 novembre 1972, pour commémorer le centenaire de la mort de l'artiste.

Cornelius Krieghoff est né en Europe au début des années 1800. Il a émigré en Amérique en 1837, et de là au Canada, neuf ans plus tard. Il est maintenant considéré comme l'un des premiers grands artistes canadiens. Sa carrière au Canada débuta peu après son arrivée, en 1846, par l'ouverture de son propre atelier à Toronto. Deux ans plus tard, Krieghoff gagna le Québec où il travailla pendant un certain temps à Longueuil et à Montréal, peignant des paysages et des portraits. En 1853, il s'établit à Québec où il resta treize années et où il peignit ses plus belles oeuvres.



Krieghoff put jouir du rare privilège de devenir célèbre de son vivant. Ses peintures de la vie de l'habitant, de paysages d'hiver et d'Indiens reflètent les heures heureuses de sa vie au Québec. La forge, que Krieghoff a peint lors de son retour temporaire au Québec en 1871, est considéré comme l'une des meilleures oeuvres de l'artiste qui mourut en 1872 à Chicago.

LES ARTS DU SPECTACLE AU CANADA*

LE PATRIMOINE MUSICAL

Pendant de longues années, la musique sacrée et les chansons folkloriques constituèrent les principales manifestations musicales au Canada. Des cantates étaient composées pour les fêtes nationales, et des concerts, donnés par la chorale locale, que rehaussait parfois la présence d'une célébrité de passage, comptaient parmi les événements marquants de l'année. Quand fut proclamée la Confédération, le peuple canadien voulut se doter d'un hymne national; parmi les nombreuses oeuvres qui furent soumises à cette fin, on en retint deux qui passèrent à la postérité: *The Maple Leaf Forever* (1867), d'Alexandre Muir et *O Canada* (1880), de Calixa Lavallée. Ce sont les coureurs des bois et les colons canadiens-français qui composaient la musique populaire d'alors. Les plus remarquables parmi les compositeurs de chansons folkloriques typiquement canadiennes furent les "Voyageurs", qui surent adapter plusieurs vieilles chansons de leurs pays à leur nouvelle patrie et qui en composèrent aussi de nouvelles. Comme le Canada a toujours été tributaire de l'étranger pour ce qui est des grandes manifestations musicales, le mélomane canadien, grand habitué des concerts donnés par des artistes hors pair et de réputation mondiale, ne peut plus se contenter de spectacles n'offrant pas un haut niveau de perfection et de technique.

Vers 1885, l'opéra au Canada fut unanimement reconnu comme élément de manifestation artistique. Plusieurs représentations furent données à Québec, à Montréal et à Toronto. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, des troupes venant des États-Unis et d'outre-mer commencèrent à sillonner le pays. Durant les dernières années du siècle, à peu près chaque ville canadienne de quelque importance avait ce qu'elle appelait sa salle d'opéra, bien que celles-ci ne pouvaient guère se comparer aux salles des villes européennes, et l'on n'y donnait que rarement, sinon jamais, des représentations de grand opéra. Ce fut finalement à Montréal, en 1910, que l'on tenta pour la première fois de monter un opéra à grand spectacle. D'autres représentations eurent lieu à Toronto, Rochester, Québec et Ottawa. On s'appliqua, l'année suivante, à organiser une deuxième saison et, bien qu'elles se révélèrent toutes deux une réussite sur le plan artistique, elles se soldèrent néanmoins par un déficit financier si élevé que le projet dut être finalement abandonné. La présentation de *Hansel and Gretel* par une compagnie nouvellement formée à Toronto en 1928 connut de grands succès et constitua la seconde étape de cette entreprise. Cette compagnie poursuivit ses efforts jusqu'à ce que les conditions provoquées par la Seconde Guerre mondiale l'eurent contrainte à se disperser.

Le ballet est une forme d'expression artistique relativement nouvelle au Canada. Il n'a commencé à prendre de l'importance qu'au cours des années 30, alors que l'ampleur des activités de deux éminents

professeurs de danse classique fut telle qu'elle donna lieu à la formation de véritables troupes de danse composées de leurs élèves; c'est ainsi que furent fondés en 1938 les Ballets canadiens Volkoff et en 1939, les Ballets de Winnipeg. Ces deux troupes, bien que n'ayant qu'un statut d'amateur, donnèrent de nombreux spectacles dans plusieurs villes du pays durant les dix années qui suivirent et marquèrent de façon durable la scène du ballet canadien.

UN FOLKLORE VARIÉ

Le Canada a l'avantage de posséder plusieurs folklores d'une grande diversité. Les efforts déployés par les milieux artistiques à ce sujet tendent surtout à préserver l'ensemble de la mosaïque plutôt qu'à suivre la tradition, qui consiste à tout refondre. La musique et les danses folkloriques du Canada présentent une gamme aussi variée que celle de ses différents groupes ethniques. En effet, en plus des folklores indien et esquimau, les immigrants de toutes nationalités ont apporté avec eux la musique et les danses de leurs pays d'origine. Il n'est qu'à voir, lors du Festival folklorique de Mariposa tenu chaque année à Toronto, la grande diversité de chansonniers et d'instrumentistes inscrits au programme.

Depuis des temps immémoriaux, la danse, principal moyen d'expression des Amérindiens, constituait un genre de rite visant à célébrer les principaux événements de la vie. Chaque danse était accompagnée de mélodies chantées par une ou plusieurs voix, ou s'interprétait suivant le rythme donné par le battant d'un tambour. On découvre, dans les danses qu'exécutaient les Indiens de la Côte ouest, que l'association faite entre le théâtre et la religion était aussi prononcée qu'elle le fut à l'époque de l'Europe féodale. Dans certaines danses amérindiennes qui invoquaient les dieux, les exécutants devaient se peindre le visage et s'affubler de costumes élaborés et de masques grotesques, alors que, grâce à une habile mise en scène, surgissaient d'énormes animaux et oiseaux totémiques. Le plus prestigieux de tous les rites et festivals de plaines était sans contredit la danse du soleil; on interprétait aussi la danse du serpent et des danses de guerre, et l'on voit encore, au mois de juin, les Indiens de l'Alberta exécuter la danse de la pluie. Dans la danse traditionnelle des Esquimaux, les participants évoluent séparément tout en chantant et, très souvent, l'un d'eux bat lui-même le rythme en frappant d'un maillet de bois le bord de l'énorme tambour ou tam-tam qu'il transporte.

Les chansons des Indiens du Canada forment le répertoire le plus ancien et le plus varié de la musique folklorique du pays. L'intérêt qu'elles suscitent est dû non seulement à leur contenu mythique et linguistique, mais aussi à leur style musical bien particulier.

* Suite d'un article tiré de la *Lettre commerciale* de juillet-août 72, publiée par la Canadian Imperial Bank of Commerce.

RAPPORT DE LA CMI SUR LA POLLUTION TRANSFRONTIÈRE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, ont annoncé le 12 octobre que la Commission mixte internationale avait remis aux Gouvernements du Canada et des États-Unis son rapport sur la pollution atmosphérique transfrontière dans les régions de Détroit-Windsor et de Sarnia-Port Huron.

Le rapport couronne les enquêtes exhaustives que la Commission a menées au cours des six dernières années. L'enquête de la Commission comportait une étude météorologique des deux régions, la mesure de la contamination des masses atmosphériques qui traversent la frontière internationale, l'identification et la quantification des sources de pollution atmosphérique transfrontière ainsi que la détermination des effets néfastes qui en résultent.

La Commission a établi l'existence de pollution transfrontière dans les deux régions. Dans la région de Détroit-Windsor, environ 94 pour cent des particules et 94 pour cent des oxydes de soufre proviennent des États-Unis.

Dans la région de Sarnia-Port Huron, près de 52 pour cent des particules de poussière et 27 pour cent des oxydes de soufre ont leur source au Canada.

Les exhalaisons malodorantes qui se répandent à Port Huron et à Marine City, au Michigan, sont attribuables à un déplacement transfrontière à partir de côté canadien. Les principales sources de polluants, importants, soit les particules et les oxydes de soufre, dans la région de la rivière Détroit sont la centrale thermique et les industries métallurgiques du comté de Wayne, au Michigan. Dans la région de la rivière Saint-Clair, les principales sources de polluants sont les centrales thermiques du Michigan et les raffineries de pétrole ainsi que les industries chimiques des environs de Sarnia.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La Commission a soumis un plan d'action d'ensemble afin de corriger cette grave situation. Elle recommande d'abord que les autorités fédérales, provinciales et de l'État adoptent les objectifs généraux et particuliers relatifs à la qualité de l'air qu'elle propose; en deuxième lieu, elle recommande que les Gouvernements du Canada et des États-Unis, avec la participation équitable de la province d'Ontario, de l'État du Michigan et du comté de Wayne, "concluent un accord sur la mise en application, dans le plus bref délai possible, des mesures préventives et correctives destinées à réaliser les objectifs relatifs à la qualité de l'air susmentionnés ainsi que sur l'adoption de méthodes uniformes d'évaluation de la qualité de l'air"; troisièmement, que les Gouvernements intéressés concluent un accord établissant les mesures de coordination sous le régime desquelles les organismes de réglementation des deux pays agiront rapidement afin de contrer les mau-

vaises conditions atmosphériques lorsqu'elles surviendront; quatrièmement, que les deux Gouvernements, de concert avec les organismes de la province et de l'État ainsi qu'avec l'industrie, étendent leurs programmes de recherche sur la qualité de l'air; et enfin, que la Commission elle-même assume le rôle nouveau de contrôle et de surveillance à l'égard des programmes et fasse d'autres recommandations. Sous ce rapport, la Commission propose l'établissement d'un comité consultatif international permanent ainsi que la formation de groupes consultatifs de citoyens ayant pour tâche de l'aider à exercer ses fonctions.

Aux yeux des autorités canadiennes, la Commission a exécuté une analyse fiable des problèmes de pollution transfrontière dans ces régions et elle a corroboré l'existence d'une situation grave.

Le Gouvernement du Canada juge inquiétante la situation décrite par la Commission et estime que, si les recommandations de ladite Commission sont mises en oeuvre par les autorités compétentes sur une base de collaboration, elles donneront lieu à une amélioration accélérée de la qualité de l'air dans ces régions et elles contribueront dorénavant à protéger la qualité de l'air. Le Gouvernement canadien est disposé à assumer son rôle dans l'application du type de mesures préconisées par la Commission. Les dispositions de la Loi canadienne sur la lutte contre la pollution atmosphérique de 1971 constitueraient la base nécessaire pour participer au type d'accord international recommandé par la Commission.

Le Gouvernement du Canada consulte actuellement les autorités compétentes américaines en vue de discuter l'application des mesures de collaboration recommandées par la CMI. La première rencontre prévue à cette fin aura lieu à Washington ce mois-ci.

Le Gouvernement du Canada reconnaît qu'il lui serait impossible d'appliquer les recommandations de la Commission sans l'entière collaboration du Gouvernement de l'Ontario; par conséquent, il poursuit d'étroites consultations avec les autorités provinciales. On prévoit que les fonctionnaires provinciaux se joindront à leurs collègues fédéraux pour discuter avec le Gouvernement des États-Unis comme ils l'ont fait lors des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'Accord sur la qualité des eaux des Grands lacs signé en avril dernier.

SERVICE D'AUTOBUS PRIVÉ À REGINA

Télébus ou *Call-a-Ride* est un service d'autobus qui, sur demande téléphonique, vient vous chercher à votre porte.

Télébus, nom de commerce du nouveau service d'autobus fonctionnant sur demande téléphonique, est actuellement à l'essai à Regina (Saskatchewan). Le service, qui fonctionne depuis septembre 1971, permet au citoyen de Regina-Sud d'avoir, en quelques minutes, un autobus de la ville devant sa porte en faisant simplement la demande par téléphone. Bien que la majeure partie de la clientèle du nouveau

service soit composée d'abonnés, notamment des hommes d'affaires et des étudiants, qui s'inscrivent sur les listes sur une base régulière, les usagers occasionnels comme les maîtresses de maison qui décident de faire la tournée des grands magasins peuvent aussi en profiter; il leur suffit de composer le numéro de téléphone approprié et d'attendre pendant quelques minutes, confortablement assises chez elles.

Le service offert aux usagers de télébus se situe à peu près à mi-chemin entre celui qu'assurent le taxi et les autobus ordinaires.

TARIF ET CARACTÉRISTIQUES

Le tarif du nouveau service est peut-être l'une des principales raisons qui incitent des gens à avoir recours à télébus. En effet, pour seulement dix cents de plus que le prix d'une place dans un autobus ordinaire, télébus vient vous prendre à la maison; ce seul avantage vaut bien, au cours de l'hiver, les dix cents additionnels. A Regina, le tarif établi comporte une distinction entre cinq catégories: les enfants, les étudiants, les adultes, les personnes âgées, et les abonnés qui, contre un tarif mensuel fixe, peuvent emprunter l'autobus aussi souvent qu'ils le veulent.

Une caractéristique du télébus, c'est sa souplesse d'adaptation aux systèmes de transports courants. A Regina, surtout à cause du facteur coût, le service télébus complète le système existant au lieu de le remplacer. Dans d'autres régions du Canada où les conditions sont différentes, il pourrait bien, dans l'avenir, remplacer les services de transport actuels; ou bien ceux-ci pourraient être transformés de façon à offrir le service télébus durant certaines périodes, en dehors des heures de pointe, permettant ainsi une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

Cette façon de procéder révolutionnaire a été instaurée à Regina pour remédier à la médiocrité du service de transport en commun entraînée par les problèmes qui se posent tôt ou tard, à la plupart des services de transport des grandes villes: augmentation de la population, accroissement du nombre de véhicules privés, hausse des frais d'exploitation entraînant des déficits, et baisse de la demande de transport par le système actuel.

Le télébus de Regina est né de la nécessité d'améliorer radicalement les services de transport en commun afin d'inciter les citoyens à les utiliser plus souvent et cela, sans qu'il s'ensuive une augmentation trop sensible des frais d'exploitation et des frais fixes. En bref, il s'agit d'accroître l'efficacité du système existant en lui apportant certaines améliorations propres à faire disparaître les désavantages des services d'autobus ordinaires: on n'a qu'à se représenter quelqu'un qui doit, sous le froid sibérien d'un hiver des Prairies, marcher jusqu'à l'arrêt d'autobus et attendre que celui-ci arrive. On ne s'étonne donc pas de l'accueil enthousiaste fait à télébus par la population de Regina-Sud.

LE TRAVAIL D'ÉTÉ ET LES ÉTUDIANTS INDIENS

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé que son ministère avait embauché 1,350 étudiants indiens, l'été dernier (en comparaison de 800 l'année précédente), dans le cadre de programmes spéciaux de recrutement et de développement.

De ce nombre, environ 1,200 étaient des étudiants du secondaire et ils avaient été engagés en vertu d'un programme d'emplois d'été mis en oeuvre par les conseils de bande, moyennant une subvention de \$500,000. Les 150 autres avaient obtenu du travail grâce à un programme conçu spécialement pour les étudiants des collèges et des universités.

Le programme d'emploi d'élèves du cours secondaire fut lancé en 1971 à titre de projet-pilote et a fait naître dans les réserves des emplois destinés à appuyer les services existants.

Cette année, les étudiants indiens ont collaboré à de nombreux travaux de loisirs communautaires, d'administration, d'entretien d'équipement et de bâtiments. Trente d'entre eux furent engagés pour une période de quatre mois, comme coordinateurs du programme dans les différentes régions.

Le programme fut mis en oeuvre par les bandes locales, en collaboration avec les associations indiennes provinciales, dans le but de faire participer les étudiants indiens aux activités journalières d'une communauté indienne.

Le programme d'emplois d'été, conçu pour les étudiants des collèges et des universités et qui en est actuellement à sa quatrième année, a favorisé la participation des jeunes Indiens aux activités du ministère des Affaires indiennes, en leur procurant des emplois intéressants et rémunérateurs. Élément du programme permanent de recrutement et de développement, il a permis aux diplômés indiens les plus prometteurs d'être embauchés par le ministère comme stagiaires en administration.

Les 51 étudiants indiens affectés au bureau central du ministère, à Ottawa, ont occupé des postes dans une variété de domaines qui mettaient en valeur les objectifs du ministère sur le plan éducatif, économique, culturel et communautaire. Ces étudiants ont participé à l'élaboration et à la rédaction d'un manuel destiné aux écoles indiennes, à la recherche et à la compilation d'un guide des services offert aux bandes indiennes, et à la compilation de notices biographiques sur les artistes indiens.

Les étudiants préposés aux bureaux locaux ont cherché des solutions aux problèmes rencontrés dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de district. Ils ont procédé à l'établissement de méthodes de consultation des bandes dans le domaine de l'aménagement communautaire, à l'élaboration et à la distribution de cours sur le budget familial et ont apporté leur aide aux gestionnaires des bandes en matière d'administration financière et de services de bien-être.

LE FOOTBALL ET LE HOCKEY AU 19 NOVEMBRE

LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL - DEMI-FINALE

Est - 18 novembre

Ottawa, 19; Hamilton, 7

Ouest - 19 novembre

Regina, 27; Winnipeg, 24

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Résultats

18 novembre

Chicago, 5; Montréal, 3.
Toronto, 4; Minnesota, 4.
NY Rangers, 3; St. Louis, 1.
Boston, 7; NY Islanders, 3.
Los Angeles, 8; Detroit, 3.
Pittsburgh, 6; Atlanta, 1.

19 novembre

Boston, 6; Toronto, 5.
Pittsburgh, 5; NY Rangers, 3.
Vancouver, 9; Buffalo, 5.
Minnesota, 5; Chicago, 1.
Atlanta, 3; Philadelphie, 2.

Division est

	P	W	L	T	F	A	P
Montréal	20	14	2	4	86	43	32
NY Rangers	19	13	5	1	79	50	27
Boston	19	10	7	2	86	70	22
Buffalo	19	7	5	7	53	51	21
Detroit	17	8	7	2	57	54	18
Vancouver	19	7	10	2	64	74	16
Toronto	18	6	9	3	52	57	15
NY Islanders	16	2	13	1	34	81	5

Division ouest

Los Angeles	22	10	10	2	79	76	22
Minnesota	19	9	7	3	57	51	21
Pittsburgh	20	10	9	1	73	61	21
Atlanta	21	9	9	3	47	62	21
Chicago	19	9	8	2	64	59	20
Philadelphie	20	9	9	2	67	69	20
St. Louis	16	3	8	5	35	49	11
Californie	18	3	11	4	47	73	10

ASSOCIATION MONDIALE

18 novembre

New England, 3; Ottawa, 2.
New York, 7; Québec, 1.
Minnesota, 5; Philadelphie, 4.

19 novembre

New York, 5; Philadelphie, 0.
Chicago, 4; Minnesota, 3.
Winnipeg, 4; Los Angeles, 3.
Houston, 4; Cleveland, 2.

Division est

Cleveland	18	12	5	1	71	47	25
New England	16	10	5	1	65	51	21
Québec	17	10	6	1	62	54	21
New York	19	9	10	0	84	70	18
Ottawa	15	7	7	1	59	62	15
Philadelphie	17	3	14	0	46	82	6

Division ouest

Winnipeg	22	12	9	1	77	67	25
Alberta	19	11	7	1	63	59	23
Los Angeles	20	9	10	1	63	72	19
Minnesota	16	8	7	1	50	52	17
Houston	17	7	9	1	51	58	18
Chicago	16	3	12	1	36	53	7